

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2019

Présents : MARCON André - SANTY Jean-Pierre - CHATELARD Viviane - HILAIRE Thierry - GRANDVAUX Pascal - SAGNOL Isabelle

Absents : NEYRON Jean - NEBOIT Francis - BERT MICHEL Julie - LIOTARD Yoan - BRUAS Christian

DETR

Le conseil municipal décide d'inscrire au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2020 l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants dont le coût prévisionnel est estimé à 23 604.00 € HT

CREDIT BAIL LOCAL COMMERCIAL

A la demande du notaire, le conseil municipal précise que le montant du loyer mensuel du crédit-bail durée de 84 mois qui sera signé avec Mme SOLO s'élèvera à 320 € HT augmenté de la TVA au taux en vigueur et que la levée d'option s'effectuera au terme du crédit-bail moyennant le prix de 120 € HT.

FONDS DE CONCOURS

Suite à l'acquisition du camion et du bâtiment de l'OPAC, le conseil municipal demande à la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon un acompte de 25 976.96 € du fonds de concours « voirie – bâtiments – infrastructures – équipements » correspondant à 50 % des dépenses TTC réalisées.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal maintient pour 2020 les tarifs de l'eau et de l'assainissement 2019 :

	EAU	ASSAINISSEMENT
0 à 30 m ³	0,54 €	0,55 €
30 à 300 m ³	0,98 €	0,65 €
300 à 600 m ³	0,85 €	0,59 €
600 à 800 m ³	0,75 €	0,61 €
+ 800 m ³	0.60 €	0.55 €
Abonnement	65 €	45 €

TRAVAUX EN REGIE

L'employé communal a effectué des travaux au foyer et installer les panneaux de dénomination des hameaux.

Le coût de ces travaux et des frais du personnel s'élève à 1 521.84 €

Le conseil municipal décide de comptabiliser ce coût en travaux en régie pour pouvoir les transférer en investissement.

REGULARISATIONS BUDGETAIRES

Afin de réajuster les crédits budgétaires, le conseil municipal approuve les régularisations budgétaires proposées.

MANDATEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT DEBUT 2020

Jusqu'à l'adoption des budgets 2020, le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits d'investissement ouverts aux budgets de l'exercice 2019.



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

QUESTIONS DIVERSES :

- Via fluvia : L'aménagement du tronçon de la Via Fluvia situé sur le territoire des Sucs est terminé
- SICALA : Des travaux de restauration des berges sur une section de la Saint Bonnette vont être entrepris pas le SICALA
- Circuits trail : La société CHAMINA va éditer un guide sur une sélection de circuits Trail en Auvergne. 2 circuits trail au départ de St Bonnet pourront être intégrés dans ce guide

